



N° 18.17
CREATION D'UN POSTE
PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

Le bureau dûment convoqué le 20 avril

Habilité par l'article L5211-10 du CGCT

Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008

S'est réuni en session ordinaire au SMND

Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre

Madame BIDARD Pascale

Monsieur BERNARD Marc

Monsieur LOVET Jean-Pierre

Monsieur BOSCH Jean-Marie

Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

La réorganisation des équipes de déchèteries entrepris depuis quelques mois se poursuit.

Le travail engagé a conduit à se questionner sur la difficulté de gestion des postes d'agents affectés à deux secteurs différents, Heyrieux et Bourgoin Jallieu et donc à deux responsables hiérarchiques différents.

Cette réflexion nous a amené à refondre ces postes.

Deux postes ont ainsi été reconfigurés :

- 1 poste de Biol (secteur Bourgoin) / Saint Laurent de Mure (secteur Heyrieux).
- 1 poste de Nivolas Vermelle (secteur Bourgoin)/ Saint Laurent de Mure (secteur Heyrieux).

Et sont devenus :

- 1 poste de Saint Laurent de Mure (secteur Heyrieux) / L'Isle d'Abeau (secteur Heyrieux).
- 1 poste de de Biol (secteur Bourgoin) / Nivolas Vermelle(secteur Bourgoin).

Le poste de Biol/Nivolas Vermelle ne peut pas être occupé par un même agent compte tenu des horaires d'ouverture en partie communs à ces deux équipements.

Par ailleurs, la déchèterie de Nivolas Vermelle accueillant de plus en plus d'usagers, l'organisation de la présence de deux agents sur les heures d'ouverture au public sur le maximum de plages est rendue possible.

Pour cela, il est proposé la création d'un poste à temps non complet qui permettrait la mise en œuvre de cette réorganisation et la présence de deux agents sur des temps d'affluence du public.

Il est donc proposé :

- De créer 1 poste permanent, d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non complet à raison de 17.5 heures hebdomadaires, soit 17.5/35^{ème}.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 25 avril 2018

Le Président,
Jean-Pierre JOURDAIN

